DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE D'ALSACE POUR DES TRAVAUX SUR LE RESEAU FIBRE

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : Le mardi 24 mai 2022, afin de permettre la réalisation de travaux sur le réseau fibre,

- **la circulation sera interdite rue d'alsace au niveau du carrefour avec la route de Saulcy pour tous les véhicules allant en direction de la ville de Sainte-Marguerite par la rue d'alsace.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 13 mai 2022

Le Maire

Po Bruno Toussaint

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

David VALENCE